



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent troisième session
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

EB103/33
25 novembre 1998

Projet de budget pour 2000-2001

Crédits alloués aux Régions au titre du budget ordinaire et utilisation des fonds extrabudgétaires dans les Régions

Rapport de situation du Directeur général

CONSIDERATIONS GENERALES

1. Lors du réexamen de la Constitution, les organes directeurs ont noté que : 1) les allocations de crédits du budget ordinaire ne se fondaient pas sur des critères objectifs; 2) la part des crédits alloués à chaque Région était restée en grande partie inchangée depuis les débuts de l'Organisation; 3) d'autres organisations du système des Nations Unies avaient adopté des critères objectifs pour garantir une répartition plus équitable des ressources aux programmes de pays; 4) un accord collectif sur la manière dont deux principes fondamentaux régissant l'action de l'OMS, à savoir l'équité et l'appui aux pays, et notamment les plus démunis, devaient être appliqués aux futurs crédits était indispensable.

2. C'est dans ce contexte que la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA51.31, qui donne au Directeur général des indications sur la manière d'allouer les crédits aux Régions pour l'exercice 2000-2001 et les exercices suivants. Dans cette résolution, le Directeur général était également prié de faire en sorte que, pendant l'exercice 2000-2001, les allocations de crédits à tous les pays les moins avancés ne soient pas inférieures à celles correspondant à l'exercice 1998-1999 et :

- i) de présenter chaque année un rapport au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé en vue de nouvelles améliorations ou modifications susceptibles de garantir la satisfaction des besoins sanitaires et une répartition équitable des ressources de l'Organisation; et
- ii) de rendre compte au Conseil exécutif, à sa cent troisième session, de l'utilisation des allocations extrabudgétaires dans les programmes régionaux, interpays et de pays au cours des trois exercices précédents (voir annexe).

SITUATION ACTUELLE

3. A la suite de l'adoption de la résolution WHA51.31, le modèle qui y était décrit a été appliqué aux allocations de planification initialement prévues pour l'exercice 2000-2001. Cette application s'est inspirée des premières informations fournies par l'indicateur du développement humain de 1998 (publié par le PNUD), avec des informations à jour sur les niveaux de vaccination et la population. Les résultats provenant de l'application du modèle ont ensuite été analysés dans le contexte des décisions et demandes énoncées dans la résolution, y compris les besoins des pays les moins avancés.

4. En juin 1998, les premières allocations de planification pour les Régions et les activités mondiales et interrégionales pour 2000-2001 ont été amendées. Les pays les moins avancés dans les Régions où l'allocation était réduite ont reçu une compensation sous la forme d'un transfert de US \$4,2 millions au titre des crédits destinés aux activités mondiales et interrégionales. Les Directeurs régionaux ont révisé les parties régionales de leurs propositions de budget programme en conséquence et les comités régionaux ont examiné celles-ci à l'automne de 1998 en se basant sur une documentation approfondie et complète.

5. Les propositions budgétaires du Directeur général¹ incorporent les crédits amendés alloués aux Régions et tiennent compte des modifications programmatiques suggérées par les comités régionaux.

6. L'impact qu'aura l'évolution des conditions sociales et économiques internationales et celui qu'aura le nouveau processus sur les pays seront évalués dans le contexte des travaux en cours sur la base factuelle et le développement du secteur sanitaire. Ainsi que l'a demandé la résolution WHA51.31, le Directeur général présentera chaque année un rapport au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé sur l'application et l'impact du nouveau processus relatif aux crédits alloués au titre du budget ordinaire.

ACTION DU CONSEIL EXECUTIF

7. Le Conseil exécutif est invité à prendre note de ce premier rapport de situation du Directeur général sur le sujet.

¹ Document PB/2000-2001.

ANNEXE

RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES UTILISEES PAR LES REGIONS

	1992-1993		1994-1995		1996-1997	
	US \$	%	US \$	%	US \$	%
AFRIQUE	151 079 169		127 676 136		171 941 972	
Niveau						
- régional	6 437 446	4,3	5 086 744	4,0	3 225 206	1,9
- interpays	88 146 463	58,3	80 001 855	62,7	139 397 042	81,1
- pays	56 495 260	37,4	42 587 537	33,3	29 319 724	17,0
AMERIQUES	37 157 090		34 178 529		15 329 388	
Niveau						
- régional	4 565 588	12,3	138 560	0,4	9 294	0,1
- interpays	9 739 263	26,2	12 783 618	37,4	6 438 525	42,0
- pays	22 852 239	61,5	21 256 351	62,2	8 881 569	57,9
ASIE DU SUD-EST	45 329 121		48 308 511		43 931 431	
Niveau						
- régional	2 783 326	6,1	2 424 043	5,0	1 962 782	4,5
- interpays	7 029 699	15,5	6 392 622	13,2	7 014 532	16,0
- pays	35 516 096	78,4	39 491 846	81,8	34 954 117	79,5
EUROPE	31 861 078		73 213 053		50 588 633	
Niveau						
- régional	4 676 936	14,7	2 180 178	3,0	2 108 843	4,2
- interpays	22 095 944	69,3	63 570 163	86,8	36 433 641	72,0
- pays	5 088 198	16,0	7 462 712	10,2	12 046 149	23,8
MEDITERRANEE ORIENTALE	22 876 209		24 150 583		24 080 040	
Niveau						
- régional	3 022 327	13,2	2 548 476	10,6	1 597 124	6,6
- interpays	3 893 318	17,0	4 314 675	17,9	5 093 389	21,2
- pays	15 960 564	69,8	17 287 432	71,5	17 389 527	72,2
PACIFIQUE OCCIDENTAL	31 953 580		37 826 723		44 667 226	
Niveau						
- régional	3 445 876	10,8	3 773 614	10,0	2 018 169	4,5
- interpays	13 310 130	41,7	15 895 291	42,0	20 104 482	45,0
- pays	15 197 574	47,5	18 157 818	48,0	22 544 575	50,5

= = =